



## **MESSAGE IMPORTANT DE SANTÉ CANADA AUX PRODUCTEURS DE MAÏS ET DE SOJA**

### **Utilisation de semences traitées à l'aide d'insecticides et protection des pollinisateurs**

Santé Canada a révisé l'exigence relative à l'utilisation d'un agent de fluidité à faible émission de poussière afin d'aider à réduire la poussière produite pendant le semis des semences de maïs et de soja traitées avec des insecticides de la famille des néonicotinoïdes.

Les traitements de semences visés par cette exigence sont les suivants :

- Traitement de semences A14379B ou A18046A
- ALIAS 240 SC, insecticide systémique
- CRUISER MAXX HARICOTS
- Traitement de semences CRUISER 5FS et CRUSIER 350FS
- Insecticides GAUCHO 480 FL ou 600 FL
- Insecticide PONCHO® 600 FS pour le traitement des semences
- NIPSIT Insidemc 600 insecticide suspension
- Sombrero 600 FS Suspension
- Stress Shield 600
- Stress Shield pour céréales et soja

Pour en savoir plus à ce sujet, veuillez consulter le document suivant :

- [Exigence concernant l'utilisation de semences de maïs et soja traitées](#)

Aussi, vous trouverez dans le document ci-après des exemples de bonnes pratiques relatives à l'utilisation de semences traitées à l'aide d'insecticides, lesquelles permettent de réduire le risque d'exposition des abeilles et des autres insectes pollinisateurs à la poussière libérée par les semences traitées.

- [Protection des insectes pollinisateurs et utilisation responsable des semences traitées – Pratiques exemplaires de gestion](#)

Santé Canada vous invite à consulter ces documents et à mettre en place les mesures de protection des pollinisateurs qui sont applicables à votre exploitation agricole.

Pierre-Olivier Duval  
Agent régional des pesticides  
Programme de la conformité des pesticides  
Santé Canada – Région du Québec  
514 496-1670  
[pierre-olivier.duval@hc-sc.gc.ca](mailto:pierre-olivier.duval@hc-sc.gc.ca)

## LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES GRANDES CULTURES

Katia Colton-Gagnon, agronome – Avertisseuse  
Centre de recherche sur les grains inc. (CÉROM)  
Tél. : 450 464-2715, poste 242 – Téléc. : 450 464-8767  
Courriel : [katia.colton-gagnon@cerom.qc.ca](mailto:katia.colton-gagnon@cerom.qc.ca)

Claude Parent – Coavertisseur  
Direction de la phytoprotection, MAPAQ  
Tél. : 418 380-2100, poste 3862 – Téléc. : 418 380-2181  
Courriel : [claudio.parent@mapaq.gouv.qc.ca](mailto:claudio.parent@mapaq.gouv.qc.ca)

Édition et mise en page : Bruno Gosselin et Marie-France Asselin, RAP

© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document :*  
*Réseau d'avertissements phytosanitaires – Bulletin d'information N° 2 – Grandes cultures – 1<sup>er</sup> mai 2015*